

**Sujet :** [INTERNET] GAEC des Roseaux à Maresches

**De :** Grioche Gérard <gerard.grioche@orange.fr>

**Date :** 08/09/2021 17:13

**Pour :** pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Ci-joint mon avis

Gérard Grioche

—Pièces jointes:—

---

Monsieur le Préfet.docx

13,9 Ko

Monsieur le Préfet,

J'aimerais attirer votre attention sur trois points : 1) la mise en doute suite à la lecture de leur « Demande d'enregistrement » de la sincérité des co-gérants du GAEC des Roseaux

2) les perspectives d'agrandissement qu'offre « l'enregistrement » 3) les nuisances de toutes sortes, la perte de la tranquillité de la commune et la dévalorisation de son patrimoine immobilier.

Dans la « demande d'enregistrement » pour 220 vaches laitières, « les gérants » affirment que le projet d'agrandissement n'aura pas plus d'impact sur l'environnement que la situation initiale et que « ce n'est que le nombre d'animaux qui diffère » (page 15). L'euphémisme est plaisant. On se demanderait presque si ça vaut la peine d'en parler. En fait de « différence », il s'agit d'un accroissement qui, nous le verrons, peut s'étendre jusqu'à 400 vaches laitières et qui est par conséquent considérable. C'est le nombre, toujours croissant, qui causera l'augmentation des nuisances olfactives et sonores et la multiplication des rotations des imposants engins agricoles. Le texte précise que « les méthodes resteront les mêmes ; le contraire nous eût étonnés ; mais les riverains de la rue d'Artres et même du Marais se plaignent déjà beaucoup des nuisances olfactives. Les co-gérants affirment surtout, sans ambages, que « le projet n'aura pas d'impact sur les vibrations pour les tiers » (page 14). Qu'en savent-ils ? Qui a procédé à des mesures et lesquelles ? C'est une affirmation gratuite, un argument d'autorité. Peut-être peuvent-ils, le plus naturellement du monde, se le permettre. En effet, l'un des gérants, Monsieur Laurent Verhaeghe, est 1<sup>er</sup> vice-président de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais et ancien président de la FDSEA du Nord.

Pour peu qu'on lise cette « demande d'enregistrement » avec un peu d'attention, on ne peut qu'être surpris par l'aplomb des affirmations qui bientôt nous transporteront dans le « meilleur des mondes » ; ainsi, page 9 : « Il paraît évident que ce projet tient compte du bien-être des animaux, du confort du travail des éleveurs et du respect des tiers ». On peut parier, les yeux fermés, que c'est vrai pour les éleveurs : il s'agit d'eux-mêmes et de leur unique salarié. Quant au bien-être des animaux et à la tranquillité des tiers, on peut légitimement penser que ce genre de préoccupation passe largement après la rentabilité et l'appât du gain.

D'autres affirmations sont pour le moins surprenantes, comme en témoigne celle-ci en page 14 : « Les eaux de lavage des robots seront dirigées vers un système de traitement des eaux ». Quel système ? Où se trouve-t-il ?

Le cœur de notre affaire, c'est la « demande d'enregistrement, ce qu'elle signifie et surtout ce qu'elle implique et autorise. Un décret publié au Journal Officiel du 10 décembre 2016 fixe les seuils de permis d'élever des vaches laitières. Un élevage de 50 à 150 vaches laitières nécessite une *déclaration* ; un élevage de 151 à 400 vaches laitières nécessite un *enregistrement* et un élevage de plus de 400 vaches laitières nécessite une *autorisation*. L'obtention de l'enregistrement permet donc en toute légalité de porter le nombre de vaches laitières à 400. En donnant son accord pour un élevage de 220 vaches laitières, Monsieur le Maire de Maresches a en fait, sans délibération du Conseil Municipal, signé pour 400 vaches laitières. Dans la croissance de l'entreprise, l'enregistrement constitue la deuxième étape ; la troisième étape serait la demande d'autorisation pour plus de 400 vaches laitières. A tous ceux qui seraient tentés de penser que telle n'est pas l'intention des

gérants, je rappellerais simplement cette déclaration on ne peut plus claire en page 9 : « **La volonté des associés à augmenter la taille de leur cheptel est forte** ».

Village- dortoir à 9 km de Valenciennes, Maresches fait partie d'une zone très peuplée où les communes sont proches les unes des autres. C'est dans cette zone que le GAEC des Roseaux veut agrandir son site en concentrant 220 vaches laitières et toute leur suite soit au total 550 têtes en bordure d'agglomération. Ce site serait en effet, selon les gérants, « à 124 m du premier tiers, à 127 m du deuxième tiers et à 135 m du troisième tiers ». Ces distances des habitations voisines ont beau être légales, elles ne sont absolument pas raisonnables. Les nuisances olfactives, sonores et visuelles sont telles pour les riverains qu'elles constituent une offense, un outrage, au bon sens et à la raison. Notons simplement que même les fondateurs de la Ferme des mille vaches près d'Abbeville avaient pris soin de l'installer loin des habitations.

Maresches fait partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui, sur internet, aime vanter « son territoire d'exception où les vaches font partie intégrante des paysages de bocage ».

Quelle différence avec le projet de ferme-usine éloignée de la majorité de ses pâtures.

Jusqu'ici, notre village était apprécié et recherché. Quelle valeur aura encore le patrimoine immobilier des Mareschois ? Peut-on le sacrifier pour satisfaire les intérêts de quelques-uns ?

Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de mes sentiments déférents.

Gérard GRIOCHE  
11rue de La Fontaine  
59990 MARESCHEs

le 08 septembre 2021